RETRAITE

«Aucune réforme n'est engagée»

La loi de la retraite ne sera en aucun cas révisée pour l'instant et les acquis des retraités ne seront pas touchés. C'est ce qu'assure le directeur général de la Caisse nationale de retraite.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - «Aucune réforme n'est engagée pour le moment à la Caisse nationale de retraite», a soutenu hier, Slimane Melouka, au forum du quotidien *Echaâb* à Alger. Selon lui, toute la réglementation actuellement en rigueur reste appliquée.

Toutefois, il n'exclut pas des réflexions dans le secteur en raison des situations financières qui «changent». «L'Etat réfléchit à des mesures qui pourraient être mises en place dans les années à venir par rapport à ce qui nous attend», dit-il.

Se voulant toujours rassurant, le directeur général de la Caisse nationale de retraite affirme qu'il n'y aura pas de renoncement sur les acquis des retraités tels que la retraite proportionnelle (départ à moins de 60 ans avec 32 ans d'activité) et la retraite sans condition d'âge (départ à 50 ans avec minimum 20 ans d'activité). Idem pour l'instruction du Premier ministre pour le départ à la retraite à 60 ans. Il assure qu'elle est «exécutée de manière ferme».

L'invité du forum rappelle que le retraité est payé par le biais des cotisations de la sécurité sociale. «Actuellement, nous sommes à près de huit millions d'actifs (cotisants) pour environ 2,7 millions de bénéficiaires de pensions de retraite dont 1,7 million sont des bénéficiaires en pension directe et un million de bénéficiaires de pensions de réversion (veuves et ayants droit). Sur les 1,7 million des pensions directes, plus de 500 000 sont concernés par la retraite proportionnelle», détaille-t-il.

Photo : DR.

La loi de la retraite ne sera en aucun cas révisée.

Des chiffres qui, selon lui, dépassent la moyenne puisque la norme internationale prévoit cinq actifs pour un retraité. «Nous sommes dans une fourchette assez sensible mais pour le moment toutes les pensions de retraite sont assurées d'une manière régulière», souligne-t-il.

Qualifiant le système de retraite algérien de «très avantageux», Slimane Melouka cite l'exemple du nombre d'années d'activité qui est à 35 ans dans certains pays et à 37 ans dans d'autres. Idem pour l'âge de départ à la retraite fixé à 60 ans en Algérie et qui est de 65 ans dans des pays beaucoup plus développés tels que «l'Allemagne qui réfléchit de passer à 37 ans sans oublier nos voisins d'à côté qui sont déjà en application de la nouvelle mesure pour le départ à la retraite à 62 ans», dit-il.

Autre sujet évoqué : la revalorisation des retraites. L'intervenant affirme que des discussions pour la revalorisation de 2016 seront bientôt engagées avant de rappeler que la dernière revalorisation a été de 5% en mai 2015.

Par ailleurs, la Caisse nationale de retraite prévoit le lancement prochain d'une application téléchargeable pour Androïd qui permettra aux citoyens d'accéder à la réglementation en matière de retraite et de repérer les lieux de position de la Caisse nationale de retraite et des centres de proximité à travers le territoire national. Une application qui permettra également de calculer sa propre retraite.

Autre nouveau service dédié aux citoyens : un service de communication par SMS.

Ry. N.

FORMATIONS EN BTP

Pour une «revalorisation» des métiers de la construction

Se voulant être la continuité du programme de partenariat lancé pour 2014-2015, entre le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville et celui de la Formation professionnelle, son actualisation hier par les ministres des deux institutions aspire à valoriser davantage la main-d'œuvre du BTP.

Naouel Boukir – Alger (Le Soir) – Au regard de l'explosion du marché de la construction et de l'urbanisme ces dernières années, une forte demande sur la main-d'œuvre qualifiée en BTP a été enregistrée. C'est ce qui explique, partiellement du moins, l'alliance des deux ministères pour une coopération répondant aux besoins des investisseurs dans l'immobilier et ceux du marché du travail et de la formation.

C'est surtout une «revalorisation» des métiers du BTP qui veut s'opérer à travers ce partenariat, renouvelé hier par le ministre de l'Urbanisme et de la Ville, Abdelmadjid Tebboune, et celui de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Mohamed Mebarki. Selon les deux signataires, «le succès» des promotions de 2014 et de 2015, suite à l'application de l'accord-cadre de 2014, les a encouragés à «renouveler et à consolider l'expérience». A en croire les chiffres communiqués par M.Mebarki, une moyenne annuelle de près de 71 000 jeunes ont été formés dans les métiers de la construction durant ces deux dernières années. Ceci en précisant que plus de la moitié de cet effectif a été admise en formation d'apprentissage.

Par ailleurs, le «mépris» dont souffre encore ce type d'emplois liés au BTP est, entre autre, dû à une perception sociale dégradante de ces derniers. C'est pourquoi «professionnaliser» ces métiers à travers la formation pourrait susciter l'intérêt des jeunes à intégrer cette branche comptant désormais près de 43 spécialités, réparties à travers le territoire national. Leur valorisation se veut, en l'occurrence, bénéfique et pour le marché du travail et sa productivité. En plus d'être en faveur d'une main-d'œuvre qualifiée et des investissements en BTP de qualité. Ceci si le contenu des différents programmes de formation y veille.

N. B.

AADL ET LPP

La pré-affectation AADL entamée depuis hier

Selon le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Abdelmadjid Tebboune, la pré-affectation des logements concernant les souscripteurs à l'AADL 2001-2002 a commencé «normalement», «comme prévu», hier, 8 février.

Cette procédure se fait «en toute transparence» et selon un ordre chronologique de dépôt des dossiers de souscription, a-t-il rappelé. En précisant qu'un huissier de justice, présent sur place, «veille au respect des normes fixées», tout au long de ce processus.

Ceci en signalant qu'une distribution de logements se fera «probablement» au cours de la semaine au profit «d'un certain nombre» de familles démunies de la capitale. Par ailleurs, cette pré-affectation AADL a également débuté dans d'autres wilayas. Cependant, pour celles n'enregistrant pas de promotions 2001-2002, ce sont ceux de 2012-2013 qui y passeront, selon la déclaration de A.Tebboune.

Rassurant que la pré-affectation des logements AADL sera «continuelle» dorénavant puisque, dès qu'un site arrive à 70% de sa finalisation, il fera automatiquement l'objet de pré-attribution.

Revenant sur le volet LPP, le ministre, approximatif, a signifié que les pré-attributions relatives à cette formule s'effectueront «éventuellement» dans une semaine ou deux.

N. B.

ORAN

Près de 2 millions de dollars d'exportations des produits de mer en 2015

Les exportations des produits de mer ont atteint une valeur de 1.918.844 dollars US en 2015 à Oran, a-t-on appris hier du directeur de wilaya de la pêche et des ressources halieutiques.

«Nous avons enregistré durant l'année écoulée à Oran une légère croissance de l'activité d'exportation des produits de mer vers l'étranger par apport à 2014, et nous estimons que cette avancée est un indice de perspectives économiques prometteuses», a souligné M. Mohamed Bengrina dans une déclaration à l'APS.

«Toutes les conditions sont réunies pour hisser l'activité d'exportation des produits de mer et réaliser des résultats meilleurs dans les années prochaines, notamment à la faveur des dispositifs de soutien et d'accompagnement des différentes activités halieutiques à Oran», a-t-il fait savoir.

L'année précédente, les exportations des produits de mer à Oran représentaient un total de 764,5 tonnes sur une production globale annuelle de la wilaya estimée à plus de 7.583 tonnes de différents types de poissons, a déclaré M. Bengrina.

Les mollusques, explique-t-il, étaient en tête des produits de mer exportés vers l'étranger, représentant 80%, tandis que les crustacés étaient de l'ordre de 13,3%.

Le taux restant des exportations est constitué de poissons blancs et de thon en conserve, a précisé ce responsable, signalant que 90% de ces produits exportés étaient destinés vers l'Espagne.

Pour les mollusques, l'exportation a concerné le poulpe et pour les crustacés, la crevette rouge, blanche et royale et le rascasse.

A ce titre, 51 unités activant dans l'exportation des produits de mer ont été recensées en 2015, année marquée par la création d'un regroupement des exportateurs des produits de mer à Oran, dans le cadre de la coordination avec les Nations-Unies pour l'agroalimentaire ainsi que l'administration du secteur de tutelle et la Chambre professionnelle.

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture a enregistré, durant la même année à Oran, une hausse considérable de la production avec une plus-value de 1.168 tonnes. A rappeler que durant l'année 2014, la production était de 6.415 tonnes.

La majorité de la production halieutique était le petit poisson de surface, soit un taux de 82%.

Le pourcentage restant est partagé entre d'autres types de poissons, tels que celui des profondeurs, les crustacés, les mollusques et le grand poisson des surfaces.

Les données communiquées par la Direction de la pêche et de l'aquaculture indiquent que le dernier bilan de l'activité productive annuelle a été dressé sans comptabiliser les quantités du poisson produit par les professionnels d'Oran au niveau d'autres wilayas limitrophes, soit 2.480 tonnes.

Le secteur de la pêche à Oran a été renforcé en 2015 par la mise en exploitation de 11 unités de production «petits métiers», dans le cadre de la concrétisation des projets soutenus par les différents dispositifs de l'emploi (Ansej, Cnac), ainsi que l'entrée en activité de trois navires dédiés à la pêche de la sardine, donnant un total de 305 unités activant au niveau des deux ports de pêche de la wilaya (Oran et Arzew).

L'année écoulée a été marquée aussi par la première participation d'Oran à la campagne nationale de la pêche du thon rouge, ainsi que le classement du port d'Arzew meilleur port de pêche de l'année en Algérie.

APS

SÉISME

Secousse tellurique de magnitude 3,7 à El-Oued

Une secousse tellurique de magnitude 3,7 sur l'échelle ouverte de Richter a été enregistrée hier à 14h16 dans la wilaya d'El-Oued, indique le Centre de recherche en astronomie astrophysique et géophysique (Craag).L'épicentre de la secousse a été localisé à 6 km au sud-est de M'Rara, dans la même wilaya, précise la même source.

APS